ITSASUko Gizarte Ekintzako Udal Zentroa

Centre Communal d'Action Sociale d'ITXASSOU

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 064-266402650-20260427-2026_03-AI

N° 2026 – 03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'ITXASSOU
GIZARTE EKINTZAKO UDAL ZENTROKO ADMINISTRAZIO KONTSEILUKO DELIBEROEN LABURPENA

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS d'Itxassou légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **Mizel HIRIBARREN, Président.**
2026ko apirilaren 27an, Itsasuko GEUZko Kontseilua bildu da HIRIBARREN Mizel lehendakaritzapean.

Administrateurs	
- en exercice :	11
- présents :	11
Pouvoir :	0
Suffrages exprimés :	11
Abstention :	0

Présents / *Hor zirenak* : M.Mmes HIRIBARREN Mizel (Président), AGUERRE Marie-France, AGUIRRE OLHAGARAY Anaiz, CAUSSADE Emmanuelle, DESMARTIS Emmanuelle, ELISSALDE Marie-José, ETCHEMENDY Maialen, EYHERABIDE Arantxa, HARISPOUROU DUPUY Yolande, LARRONDE Isabelle, UTHURRALT Amaia *jaun andereak*

Absents excusés / *Barkatuak* : /

Pouvoirs / *Ahalordeak* : /

Secrétaire de séance / *Idazkaria* : Mme ETCHEMENDY Maialen *anderea*.

OBJET : Election de la Vice-Présidente du CCAS et délégation de signature
GAIA : GEUZko lehendakariordearen bozkatzea eta izenpeduraren ordezkaria

Le Président expose que conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale doit, dès sa constitution, élire en son sein un/une Vice-Président.e qui est chargé.e de présider le conseil d'administration en l'absence du Président.

Il demande aux candidates à ce poste de se déclarer :
Une seule candidature est déposée pour ce poste. Il s'agit de celle de Mme ETCHEMENDY Maialen.

Le Président expose que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

En application de ces dispositions, Mme ETCHEMENDY Maialen est désignée Vice-Présidente du CCAS.
Le conseil d'administration prend acte de cette nomination.

Le Président ajoute qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature à la Vice-Présidente et propose, afin de palier à son éventuelle absence, une délégation de signature en faveur de la Vice-Présidente.

Le conseil d'administration, jugeant de l'opportunité de cette délégation,

- **AUTORISE le Président à déléguer sa signature à la Vice-Présidente et à signer l'arrêté y relatif.**

Approuvé à l'unanimité des votants.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an et heure ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président, Lehendakaria,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE D'ITXASSOU ITSASUKO HERRIKO ETXEA
64